

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 536

Artikel: L'énergie, c'est leur affaire : les nouveaux marchés sous tutelle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONSOMMATION

Dix millions d'emprunts par jour

Zurich, métropole de la finance helvétique, capitale des affaires, des grandes comme des petites, des belles comme des moins belles, Zurich, tout naturellement siège et champ d'activité privilégié des instituts de petit crédit — qui y sont placés sous la surveillance d'une autorité cantonale unique en Suisse.

Ce bureau, rattaché au Département cantonal de l'économie publique, publie chaque année une statistique sur l'évolution des activités dans le secteur du crédit à la consommation. Les chiffres pour 1979 font apparaître une série de records: environ 96 000 «petits» crédits d'une valeur moyenne de Fr. 9123.— ont été ouverts dans le courant de l'an dernier, pour un montant total de 872 millions de francs, en augmentation de 15% par rapport à 1978. Le coût total (intérêts et frais) de ces crédits variait de 9% à 18% (maximum autorisé par un concordat

intercantonal datant de 1957), et voisinait le plus souvent les 14%.

En extrapolant à partir des données recueillies pour le seul canton de Zurich, on arrive à des chiffres impressionnantes: plus d'un millier de contrats signés par jour ouvrable, dix millions de francs de prêts versés chaque jour après des formalités dangereusement simplifiées, à l'origine d'innombrables difficultés souvent tragiques.

Et tandis que le petit crédit fleurit ainsi, se vendant désormais par téléphone, le projet de loi fédérale sur le crédit à la consommation se trouve toujours sur la table d'une commission du Conseil national. Prochaine séance: au début septembre, pour une deuxième lecture qui s'annonce difficile. En mettant les choses au mieux, l'entrée en vigueur peut être attendue pour 1982.

D'ici là, on aura largement dépassé le cap des trois milliards de petits crédits par an... pour la plus grande satisfaction des établissements bancaires et du commerce automobile. Et les assistants sociaux devront continuer de mettre au point d'impossibles plans de désendettement.

L'ÉNERGIE, C'EST LEUR AFFAIRE

Les nouveaux marchés sous tutelle

C'est évidemment sans surprise qu'on constate que le marché des technologies dites douces en matière énergétique est loin d'échapper aux contingences commerciales traditionnelles¹: tout en véhiculant des idées généreuses telles que l'autosuffisance, l'indépendance vis-à-vis des producteurs et distributeurs multinationaux de pétrole ou d'électricité nucléaire, l'utilisation maximale des ressources et des compétences «locales», ces technologies «nouvelles», réputées peu coûteuses, sont d'ores et déjà la cible d'industries (occidentales) à vocation mul-

tinationale, soucieuses de la permanence de leurs débouchés, et naturellement portées à transférer leur matériel plutôt qu'à transmettre leurs «idées».

D'où une nouvelle dépendance des utilisateurs dans les pays en voie de développement, dépendance encore accentuée par le fait que ces technologies dites «appropriées» sont souvent fort sophistiquées, requérant une grande habileté et un sérieux acquis scientifique.

LE PROJET DES CITOYENS

C'est au point que le passionnant rapport déposé récemment auprès du Ministère de l'énergie des Etats-Unis sous le titre de «Projet des citoyens sur

l'énergie» place en exergue la recommandation suivante: «Les Etats-Unis ne devraient pas se servir des nations étrangères comme d'un marché pour les technologies solaires dans le but de stimuler leur production et de réduire ainsi les prix pour les acheteurs américains»! Autrement dit: «les pays du tiers-monde supporteraient les coûts élevés du développement initial du solaire par exemple», méthode perpétuant une politique commerciale connue des Etats-Unis «qui tentent de résoudre leurs propres problèmes énergétiques en exportant dans les pays pauvres une partie de leurs dépenses» (cf. «Forum du développement», janv./fév. 1980).

FACE AU TIERS-MONDE

C'est mettre l'accent sur une des dimensions essentielles du problème énergétique, souvent passée sous silence dans les débats actuels, celle des rapports des pays industrialisés avec le tiers-monde.

Dans cette perspective, le «Projet des citoyens sur l'énergie» pose un certain nombre de recommandations qui méritent d'être examinées (et également en Suisse, où la technologie para-nucléaire fait l'objet de juteux contrats d'exportation, dans l'industrie des machines notamment). Quelques-unes d'entre elles:

- prévoir un moratoire de dix ans sur les «technologies appropriées» en matière de barrières douanières, de tarifs, etc.;
- encourager exclusivement l'exportation de technologies (américaines) bon marché;
- réglementer étroitement les industries (américaines) concernées, en leur interdisant même d'empêtrer sur les marchés étrangers de technologies solaires ou renouvelables;
- éliminer progressivement les fonds destinés au développement nucléaire étranger.

¹ En Suisse romande, on a noté cette tentative «écologiste» de prendre pied dans la sphère commerciale en rapport avec les «énergies nouvelles»: Energies nouvelles SA (Village 18, 1012 Lausanne).